

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE le 15 mai 2018 à 19 h 30, au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi situé au 749, rue Principale à Cowansville, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a :

- **Adopté** les résolutions 180-0518 et 178-0518 **abrogeant** respectivement les résolutions de contrôle intérimaire numéro 93-0318 et 94-0318

Lors de cette séance, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a également :

- **Adopté la résolution de contrôle intérimaire concernant l'encadrement de l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies (numéro 179-0518)**
- **Adopté la résolution de contrôle intérimaire concernant l'encadrement de l'utilisation du sol visant à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane (numéro 181-0518)**

Ces résolutions sont en vigueur dès leur adoption par le conseil des maires et s'appliquent à l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi pour une période de 90 jours à moins de satisfaire à l'une des exigences stipulées à l'article 70 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ces résolutions peuvent être consultées sur le site web de la MRC à l'adresse suivante : [http://www.mrcbm.qc.ca/fr/docu\\_reglement.php](http://www.mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php).

Ce présent avis public est DONNÉ à COWANSVILLE ce 23<sup>e</sup> jour de mai DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), le tout conformément à l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



---

**M<sup>e</sup> Alexandra Pagé**  
**Greffière par intérim**